

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n°1907/2006 tel que modifié
par le Règlement (UE) n°2015/830

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom commercial : TOPMILDIU
 Utilisation : Fongicide ; usage professionnel
 Société : SAS TOP
 Place du 14 Juillet
 80800 Villers-Bretonneux
 Tél. : 03.22.48.00.33 – Fax : 03.22.48.33.37
 Email : bourgeois3@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	N° urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

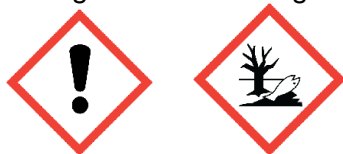
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 H410
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement Attention

Phrases H

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Informations supplémentaires

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau

2.3 Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

3. Composition /Informations sur les composants

3.1 Substances

Ne s'applique pas.

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide	(N° CAS) 120116-88-3 (N° Index) 616-166-00-8	10-20	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
1,1,1,3,5,5,5-Heptaméthyl-3-(propyl(poly(EO))hydroxy)trisiloxane	(N° CAS) 67674-67-3	10-20	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Naphthalenesulfonic acid, methyl-, polymer with formaldehyde, sodium salt	(N° CAS) 81065-51-2	1-5	Eye Dam. 1, H318
Sodium dioctyl sulphosuccinate	(N° CAS) 577-11-7 (N° REACH) 01-2119491296-29 1	1-5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets ; aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de vapeurs toxiques et corrosives. Vapeurs nitreuses. Oxydes de soufre. Acide fluorhydrique. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement).

Protection en cas d'incendie : Gants. Vêtements de protection ininflammables. Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Lunettes de protection.

Autres informations : Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Gants de protection. Vêtements de protection. Protection des yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser le produit se déverser de façon incontrôlée dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Recueillir soigneusement les résidus.

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas rejeter les déchets à l'évier.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver à température ambiante.

Durée de stockage maximale : 2 années

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Protection des mains:

Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante EN 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Pour La France: Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Apparence :	Limpide
Couleur :	brun.
Odeur :	inodore.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	Aucune donnée disponible
pH solution :	7,17 (Aqueous solution 1%)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Non applicable
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	> 79 °C
Température d'auto-inflammation :	436 °C
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,0809 (20 °C)

Solubilité : Soluble dans l'eau.
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : 63 - 515 mPa·s (40°C); 156-914 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Non comburant.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance

Conditions à éviter

Éviter la formation de vapeurs.

Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

<i>Topmildiou</i>
DL50 orale rat > 2000 mg/kg bodyweight (female) (OECD 423 method)
DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg bodyweight (male/female) (OECD 402 method)
CL50 inhalation rat (mg/l) > 5,915 mg/l (Aerosol) (OECD 403 method)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Non irritant par application cutanée chez le lapin (méthode OCDE 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Indications complémentaires : Irritant par application oculaire chez le lapin (méthode OCDE 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Indications complémentaires : Non sensibilisant cutané chez le cobaye
(méthode OCDE 406)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide (120116-88-3)
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans) > 171 mg/kg de poids corporel (rat)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide (120116-88-3)
NOAEL (animal/mâle, F0/P) 89 mg/kg bw/day (rat)
NOAEL (animal/mâle, F1) 89 mg/kg bw/day (rat)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition répétée) : Non classé

cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide (120116-88-3)
NOAEL (oral, rat, 90 jours) 29,5 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

12. Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Topmildiou

CL50 poisson 1 67,89 mg/l (96 hours) (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203 method)

CE50 Daphnie 1 13,5 mg/l (48 hours) (Daphnia magna) (OECD 202 method)

ErC50 (algues) 48,71 mg/l (72 h) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 method)

NOEC (aigu) 0,5 mg/l (72 hours) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 method)

cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide (120116-88-3)
NOEC chronique poisson 0,09 mg/l (28d) (Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé 0,011 (21d) (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité

cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide (120116-88-3)
Biodégradation Not biodegradable

Potentiel de bioaccumulation

cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide (120116-88-3)
BCF poissons 1 286 (Oncorhynchus mykiss)
Log Pow 3,2 (24-25°C)

Mobilité dans le sol

cyazofamide (ISO); 4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide (120116-88-3)
Log Koc 3,13
Ecologie - sol Produit s'adsorbant dans les sols.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Topmildiou

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : waste instructions.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Incinérer en installation autorisée. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

14. Informations relatives au transport

Route (ADR)

Numéro ONU : 3082

Nom d'expédition : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(cyazofamide)

Numéro d'identification du danger : 90

Classe : 9



Code de classification : M6

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Marque matière dangereuse pour l'environnement : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales : 274

Dispositions spéciales : 335

Dispositions spéciales : 375

Dispositions spéciales : 601

Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Chemin de fer (RID)

Numéro ONU : 3082

Nom d'expédition : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (cyazofamide)

Numéro d'identification du danger : 90

Classe : 9



Code de classification : M6

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Marque matière dangereuse pour l'environnement : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales : 274

Dispositions spéciales : 335

Dispositions spéciales : 375

Dispositions spéciales : 601

Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Voies de navigation intérieures (ADN)

Numéro ONU : 3082

Nom d'expédition : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (cyazofamide)

Classe : 9



Code de classification : M6

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Marque matière dangereuse pour l'environnement : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales : 274

Dispositions spéciales : 335

Dispositions spéciales : 375

Dispositions spéciales : 601

Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (Masse brute)

Mer (IMDG/IMSBC)

Numéro ONU : 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (cyazofamid)

Classe : 9



Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Polluant marin : P

Marque matière dangereuse pour l'environnement : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales : 274

Dispositions spéciales : 335

Dispositions spéciales : 969

Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78 : Sans objet, basé sur les informations disponibles

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU : 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (cyazofamid)

Classe : 9



Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Marque matière dangereuse pour l'environnement : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales : A97
Dispositions spéciales : A158
Dispositions spéciales : A197
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage
30 kg G

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Panneaux orange :



Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Directives nationales

National regulation

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

16. Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation) Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4

Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1

Aquatic Chronic 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1

Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2 H319 D'après les données d'essais
Aquatic Chronic 1 H410 Jugement d'experts

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées au mieux de nos capacités et dans l'état actuel de nos connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. La société TOP ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. La distribution et la reproduction sont limitées.

Mise à jour le 09/04/2018